

SANS EMPLOI suite à la crise sanitaire

UNE AIDE POUR VOS DÉPENSES DE LOGEMENT ?



JUSQU'À 900 € D'AIDE GRATUITE (150 € SUR 6 MOIS)
POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER

QUI ?



Demandeur d'emploi,
ex-salarié d'une entreprise
du secteur privé⁽¹⁾



Locataire ou propriétaire
de votre résidence principale



Revenu mensuel net
≤ 1 845 €* (soit 1,5 Smic)⁽²⁾



Baisse de vos ressources mensuelles ≥ à 15 %
et un loyer ou une mensualité
d'emprunt immobilier à payer



**Suite à la perte de votre emploi (CDI, fin de CDD ou interim),
survenue du fait de la crise sanitaire.**

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur
[aide-urgence.](http://aide-urgence.actionlogement.fr)
actionlogement.fr
pour vérifier
votre éligibilité.



2

Saisissez
votre demande
en ligne
et déposez
vos justificatifs.



3

Recevez
150 €, par mois
éligible,
après l'acceptation
de votre dossier.



- Aide **gratuite**
- Service **100 % dématérialisé**
- **Païement rapide**
- **Jusqu'à 6 mois**
après la baisse de revenus.

⁽¹⁾ Le demandeur d'emploi doit être issu d'une entreprise du secteur privé ayant un établissement en France.

⁽²⁾ Ce plafond de ressources s'applique au 1^{er} mois de la baisse de revenus.

Une seule aide par ménage.

Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

* Montant au 1^{er} janvier 2021